

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

### DELIBERATION N° 2024-12-169-DGS

Nomenclature : 5.1

#### OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

#### PAS DE VOTE

Fait à Tarnos,  
le 20 décembre 2024

Pour extrait certifié  
conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

23/12/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix-neuf décembre, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

#### PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE

M. MABILLET, M. PERRET, Mme MOUNIER, M. DOMET, Mme DUFAU, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. DUBERT, Mme TROISVALLETS, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. LESPAGE, Mme NOGARO, M. GARANS, Mme DUPRE, Mme CORRIHONS, Mme LOGEZ, Mme BIRLES, M. CENDRES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE

Mme BAULON	procuration	à	Mme TROISVALLETS
Mme PICAT	procuration	à	M. LORMAND
M. MIREMONT	procuration	à	M. GONZALES
M. DECKE	procuration	à	M. DUBERT
Mme LE GALL	procuration	à	Mme LALANNE
M. LAURENT	procuration	à	M. LATAILLADE

M. ROBLES et Mme CASSAING quittent la séance au point n°2024-12-169-DGS

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme MOUNIER

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27 25 à partir du point n°2024-12-170-DGS
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants	33 31 à partir du point n°2024-12-170-DGS

Monsieur le Maire indique que, par décision de justice notifiée le 28 novembre 2024, Madame Caroline DACHARRY a été déclarée démissionnaire d'office de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Madame la Préfète des Landes en a été informée.



Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Madame Chantal BOUGUEREAU, suivante immédiate sur la liste « Tarnos-Seignanx, notre avenir en commun » dont faisait partie Madame Caroline DACHARRY lors des dernières élections municipales, aurait dû être appelée à la remplacer en qualité de conseillère municipale.

Toutefois, son statut de Présidente de l'association pour le Centre de Loisirs titulaire d'une délégation de service public auprès de la Commune, positionne Mme Chantal BOUGUEREAU comme « entrepreneur de services municipaux » et la rend inéligible au sein du Conseil municipal de Tarnos.

En effet, en application de l'article L 231 alinéa 6 du Code Electoral et selon les définitions données par le juge, ce statut d'entrepreneur de services municipaux rend inéligible au sein d'une commune, l'administrateur d'un organisme titulaire d'une délégation de service public auprès de la même commune durant son mandat.

Par conséquent, Monsieur Stéphane LAURENT, suivant immédiat sur la liste « Tarnos-Seignanx, notre avenir en commun », est élu conseiller municipal à compter du 28 novembre 2024.

Il convient de procéder à l'installation de Monsieur Stéphane LAURENT au sein du Conseil municipal.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-4 et L 2121-29,

Vu le Code Electoral et notamment les articles L 231 et L 270,

Considérant la démission d'office de Madame Caroline DACHARRY de son poste de Conseillère municipale,

Considérant que Madame Chantal BOUGUEREAU est inéligible aux fonctions de conseiller municipal en sa qualité de Présidente de l'association pour le Centre de Loisirs titulaire d'une délégation de service public auprès de la Commune

Considérant que Monsieur Stéphane LAURENT est le suivant immédiat sur la liste « Tarnos-Seignanx, notre avenir en commun »

**PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Stéphane LAURENT dans ses fonctions de Conseiller municipal.